

Compte-rendu Audience avec le DASEN du lundi 1 octobre.

Questions abordées :

1. Communication avec la DSDEN :

Nous avons convenu avec l'IA DASEN que le SNES alerte rapidement les services de l'inspection en cas de nécessité, et ce sans attendre nécessairement la tenue d'instances officielles.

C'est pourquoi nous vous invitons à nous interpeller rapidement en cas de besoin (notamment en cas de dysfonctionnements dans vos établissements!).

Le bureau départemental du SNES-FSU est en capacité de faire des propositions afin d'améliorer les conditions de travail de toutes et de tous.

2. Les problèmes de management et les établissements en situation de crise.

Nous avons alerté le DASEN sur les situations explosives dans deux établissements de la Dordogne : Cité Scolaire de Ribérac et celle d'Excideuil. Les CHSCT-A et D sont saisies et/ou ont inscrit à leur ordre du jour l'examen des deux cités scolaires, car la gouvernance des deux établissements a eu pour conséquences des environnements de travail insupportables pour les personnels.

La réponse de l'administration est qu'il n'y aura pas de visite CHSCT d'ici décembre à cause des élections professionnelles.

Nous avons insisté sur le caractère urgent car dans le cas de Ribérac la situation perdure avec des arrêts maladies qui commencent à se multiplier, et des déclarations de souffrance au travail qui sont de plus en plus visibles.

L'IA nous a assuré qu'un accompagnement sur l'organisation des services a été assuré par une équipe mobile de vie scolaire et que la résolution de certains problèmes était en cours. Nous avons apporté la preuve, par des exemples concrets, de la non efficacité de cet accompagnement.

La cité scolaire d'Excideuil fera l'objet d'une demande d'audience spécifique.

3. Les « fusions, couplages, mutualisations » pédagogiques des petits collèges.

La baisse des effectifs annoncée pour les prochaines années en Dordogne a de nouveau servi à justifier la volonté du DASEN de procéder à une mise en réseau des petits établissements de notre département... Il a donc demandé aux chefs d'établissement de travailler à la mise en place de 8 « binômes ». Selon le DASEN, il faut renforcer l'offre de « projets éducatifs », prenant l'exemple de la création de sections bilangue, sections sportives, latin ou grec... Cette mise en réseau aurait donc une « dimension pédagogique » afin de « renforcer l'offre » et rendre les établissements « plus attractifs ».

Suite à nos interrogations, il a promis à ce titre d'allouer les moyens supplémentaires en cas de projets.

Le DASEN semble donc considérer que ce sont l'innovation et les projets pédagogiques qui permettront de sauver les petites structures du département, et « qu'il serait criminel de ne rien faire ».

Nous dénonçons cette forme de « pensée magique » qui transfère la responsabilité des baisses d'effectif et du manque d'attractivité des zones rurales pour les familles à la seule pédagogie de nos collègues, ou à leur dynamisme.

Nous pensons quant à nous que c'est de réelle volonté politique dont nous aurons besoin afin de maintenir un service public de qualité et de proximité dans nos territoires, et qu'il faudra examiner, voire revoir, attentivement la carte scolaire pour cela.

Nous avons ensuite alerté le DASEN sur le fait que certains chefs d'établissement ont parlé de « fusion » ou « mutualisation », ce qui, de fait, implique bien d'autres choses notamment en terme de regroupements de moyens. Le DASEN nous a certifié qu'il n'y avait aucune volonté de fusion d'établissement, qu'aucune fermeture n'était d'actualité, et nous a dit qu'il passerait lui même dans les établissements concernés pour expliquer son projet de « mise en réseau ». Par ailleurs nous serons vigilants quant aux dégradations des conditions de travail qui découleraient de ces « mises

en réseau ». Nous avons eu l'impression que le DASEN était déterminé à mener son projet à bien et qu'il n'hésiterait pas à « utiliser la calculatrice » ou ne ferait pas d'effort pour les établissements qui refuseraient la logique de la mise en réseau par projets pédagogiques !

A ce propos, nous soutenons et accompagnons les collègues de Mareuil dans leur action de refus de la « fusion » avec Brantôme, annoncée par leur chef d'établissement.

4. Les affectations des TZR et des Contractuels dans le département, ainsi que les compléments de services (touchant aussi les titulaires de poste).

Le SNES-FSU demande depuis des années dans les instances la liste des BMP afin d'apporter son expertise et intervenir pour améliorer les affectations des collègues, notamment lorsque des couplages existent. Nous avons regretté par exemple que des collègues se retrouvent à la rentrée avec des emplois du temps infaisables car des chefs d'établissement ne s'étaient pas (ou mal) concertés. Mais aussi que certaines affectations, guidée par la logique d'optimisation des moyens ayant cours dans les services rectoraux, n'étaient pas compatibles avec le choix de certains collègues d'exercer à temps partiel.

L'IA DASEN, nous assure que cela est impossible car les bmp ne sont pas stabilisés au mois de juin (ni même fin juin) et qu'à partir de juillet c'est le Rectorat et notamment les DPE qui ont la main sur les couplages avec la collaboration des chefs d'établissements.

5. La réforme des Lycées.

Le DASEN ne disposait que de peu d'informations, ce qui est dommage pour une réforme dont la mise en place est censée débiter à la rentrée 2019.

Il a annoncé un plan de formations, concernant notamment les enseignements de spécialité, à partir de janvier...

Les proviseurs devraient être reçus prochainement, avec notamment une entrée sur les moyens.

Cela confirme notre inquiétude sur le caractère économique de cette réforme.

Des informations plus précises parviendront dans les lycées également au mois de janvier... Ce qui est trop tardif !!!

6. L'organisation et le financement des devoirs faits.

Les élèves peuvent avoir jusqu'à 4 heures de devoirs faits par semaine.

2 types de dotations sont mises en place pour ce dispositif :

- Une dotation en HSE (découpée en 2 périodes, la première jusqu'en décembre ; la deuxième de janvier à juin).

- Une dotation en Euros pour les intervenants extérieurs.

Les résultats des élèves de 6^o aux évaluations nationales entreront également en ligne de compte dans le calcul de l'enveloppe.

7. La question des travaux au collège de Terrasson ainsi qu'un bilan de ParcoursSup dans le département ont également été évoqués.